

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 26 JUILLET 2023**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI L'ASSOCIATION  
POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION  
POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement technique et financier favorisant l'insertion économique et professionnelle de ce public.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), principal opérateur de microcrédit en Corse, est l'une d'entre elles.

Elle permet aux personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant bénéficier d'un financement bancaire pour le réaliser, de le mettre en œuvre grâce au microcrédit accompagné.

L'ADIE développe une offre complète d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiquement adaptés aux porteurs de projet inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, dont les bénéficiaires du RSA.

Les projets de création ou de développement de microentreprises peuvent donner lieu à l'octroi d'un « *microcrédit accompagné* », dispositif combinant microcrédit plafonné à 10 000 €, services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance.

Cette offre, comportant deux volets technique et financier, permet, d'une part, de déterminer la pertinence du projet et de vérifier sa cohérence au regard du profil du porteur de projet, et, d'autre part, de définir le besoin financier nécessaire au démarrage de l'activité ou à son développement.

Pour les activités existantes, l'accompagnement consiste en la réalisation d'un diagnostic de viabilité de l'entreprise.

L'ADIE propose également un panel de services *post-crétation* notamment par la mise en œuvre de services à distance tels que hotline téléphonique, annuaire en ligne, plateforme d'achats groupés etc...

Dans le cadre de projets visant le retour ou le maintien en emploi salarié, l'association propose enfin l'accès au crédit mobilité et à un dispositif de micro-assurance.

En 2022, l'ADIE s'était engagée à accompagner 30 bénéficiaires du RSA.

Ce sont 33 porteurs de projets bénéficiaires du RSA qui ont bénéficié d'un financement durant cette période (30 pour un projet d'entreprise et 3 pour un projet

de mobilité).

Pour 2023, il est proposé de reconduire les objectifs et de maintenir le niveau de financement. Il est ainsi proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 30 000 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADIE d'un montant de 30 000 €
- D'approuver la convention de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, annexée au présent rapport
- D'autoriser l'affectation des crédits pour l'année 2023 à hauteur de 30 000 €
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.